

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
2 juillet 2020**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 627/20 relatif à l'actualisation des articles 40 et 42 du règlement du conseil communal, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'adopter les modifications des articles 40 et 42 du règlement du Conseil communal

Article 2 : le règlement modifié entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

Ainsi délibéré en séance du 2 juillet 2020.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich